

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 26 septembre 2019

**Rapporteur :
Monsieur Matthieu
STERVINO**

N° 40

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 03/10/2019
- la transmission au contrôle de légalité le : 02/10/2019
(accusé de réception du 02/10/2019)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Proposition de vœu pour une sortie des pesticides

Après avoir délibéré (9 abstentions ; 33 suffrages exprimés dont 7 voix pour et 26 voix contre), le conseil municipal décide de rejeter la proposition de vœu suivante, présentée par Gilbert Gramoullé, Nolwenn Macouin, Piero Rainero, Matthieu Stervinou et Mélanie Thomin :

« Le 18 mai 2019, Daniel Cueff, le Maire de Langouët, commune située au nord de Rennes, a pris un arrêté proscrivant sur son territoire l'utilisation de pesticides de synthèse à une distance inférieure à 150 mètres de toute parcelle cadastrale comprenant un bâtiment à usage d'habitation ou professionnel. Le Tribunal administratif de Rennes a suspendu cet arrêté le 27 août 2019.

Le jugement rendu ne se prononce pas sur le fond du problème mais bien sur une question de forme.

Le débat sur l'utilisation des pesticides reste donc entier et de plus en plus de communes en France prennent des arrêtés similaires. Les études s'accumulent pour prouver la nocivité des pesticides de synthèse pour l'environnement mais aussi pour l'Homme. Les « pisseurs involontaires de glyphosate », ces citoyennes et citoyens qui se soumettent volontairement à des dépistages de pesticides dans les urines, reçoivent tous des analyses alarmantes. Les témoignages d'agriculteurs développant des pathologies graves liées aux pesticides se font toujours plus nombreux. La situation est plus que critique notamment dans notre département, que plusieurs études placent parmi les plus touchés.

Sur le territoire de Quimper Bretagne Occidentale, au cours de ces vingt dernières années, l'espace agricole a connu, une érosion importante. Les lotissements, la voirie, l'urbanisation, les zones d'activité et les équipements collectifs ont grignoté petit à petit les terres cultivables. Il en résulte une proximité de plus en plus forte entre les terrains agricoles et les habitations exposant les quimpérois à un risque.

Suite aux nombreuses mobilisations citoyennes et à la prise de conscience des pouvoirs publics sur la pollution engendrée par l'utilisation des produits phytosanitaires. Il est de notre devoir d'élu.e.s locaux, de prendre nos responsabilités pour protéger la santé des habitant.e.s de Quimper, des agriculteurs et de leurs familles.

***Des systèmes alternatifs existent et se développent** : qu'il s'agisse de **l'agriculture biologique** ou encore de **la production intégrée**, ces systèmes ont prouvé leur efficacité. Il est de notre responsabilité d'accompagner ce changement et d'en être moteur. Il est du rôle de tout à chacun d'accompagner les agriculteurs dans ces modes de production. Il ne s'agit pas ici de mettre dos à dos les habitants et les utilisateurs de pesticides mais de construire ensemble des alternatives.*

Devant l'urgence sanitaire et environnementale, nous devons passer aux actes car nous ne pouvons plus dire que nous ne savons pas.

La Ville de Quimper :

- demande au Gouvernement de définir une législation concernant l'exclusion de l'utilisation des pesticides de synthèse à proximité des lieux d'habitation et de loisirs ainsi que des établissements scolaires ;*
- demande que le gouvernement interroge l'Union européenne sur les objectifs de la Politique Agricole Commune en matière de lutte contre les pesticides ;*
- s'engage à procéder à des mesures sur son territoire afin de d'informer la population ;*
- s'engage à définir, une politique volontariste afin d'accompagner les agriculteurs dans une transition vers l'agriculture biologique ;*
- s'engage vers une sortie totale des pesticides de synthèse sur l'ensemble du territoire de la commune de Quimper en 5 ans et mobilise les moyens et l'accompagnement nécessaires pour y parvenir. »*